



Communiqué

Politique lausannoise du livre

La Ville met au concours sa Bourse à la création littéraire 2020

La Ville de Lausanne lance l'édition 2020 de sa Bourse à la création littéraire. Dotée d'un montant de 15'000 francs, elle est ouverte aux candidates et candidats domiciliés à Lausanne ou dans une des 27 communes de Lausanne Région. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 31 août 2020.

A côté de l'encouragement à l'édition d'œuvres littéraires ou documentant l'espace lausannois, la Ville de Lausanne soutient, par cette bourse, ses auteures et auteurs durant la phase de réalisation d'un projet de création littéraire. Sont concernés tous les projets de fiction en langue française dans les genres du roman, de la nouvelle, de la poésie, du roman graphique ou de la bande dessinée.

Pour déposer sa candidature, l'auteur-e doit résider dans la commune de Lausanne ou dans l'une des communes de Lausanne Région, et avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur. Le montant de la bourse est de CHF 15'000.-. Les candidat-e-s ont jusqu'au 31 août 2020 pour adresser leur dossier à l'adresse bourselitterature@lausanne.ch.

Une commission d'attribution, constituée de la cheffe du Service bibliothèques & archives de la Ville, de la déléguée à la politique du livre ainsi que de deux acteurs externes issus du monde culturel de la région de Lausanne, désignera le ou la bénéficiaire de cette bourse d'ici le mois de novembre 2020.

La Bourse à la création littéraire de la Ville a été attribuée précédemment à David Bosc (2015), Noémi Schaub (2016), Arthur Brügger (2017), Julie Guinand (2018) et Claire Genoud (2019).

La Municipalité de Lausanne

Informations et règlement sur www.lausanne.ch/bourselitteraire

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01**
- **Isabelle Falconnier, déléguée à la politique du livre, 078 751 58 30**

Lausanne, le 20 avril 2020